



Conseil National des CFMI

Objectifs 2022

Décembre 2021

Repenser le cadre national des CFMI et contribuer à la valorisation du métier de musicien intervenant

Un enjeu structurel pour l'avenir des CFMI :

Renforcer le cadre national interministériel des CFMI (conventions interministérielles, fruit d'une collaboration entre le Ministère de l'Éducation nationale, le Ministère de la Culture et le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation).

Actuellement, les CFMI ont pour seul cadre national la circulaire interministérielle datée de 1984¹. Il est impératif de réaffirmer et de renforcer la politique nationale qui a prévalu au développement de l'intervention musicale dans les écoles et à la création des CFMI. La mise en œuvre de conventions interministérielles permettra rapidement de consolider l'existant, de réengager les 3 ministères à l'initiative de la création des CFMI et de renforcer le caractère national du diplôme (DUMI)

Une nouvelle dynamique pour le projet des CFMI

- **Optimiser et valoriser l'offre de formation sur le territoire national :**
 - Mieux faire connaître l'offre de formation ;
 - Augmenter le nombre d'étudiants en parcours DUMI ;
 - Favoriser l'attractivité de chaque CFMI ;
 - Favoriser la complémentarité de l'offre de formation entre les CFMI ;
 - Envisager la création d'antennes.
- **Favoriser l'insertion professionnelle des diplômés et s'adapter aux nouveaux métiers**
 - Favoriser la double diplomation
 - Développer les parcours diplômants post DUMI
 - Développer l'offre de formation professionnelle continue
- **Créer de nouveaux parcours de formation :** les CFMI sont régulièrement sollicités (notamment par la Direction Générale de la Création Artistique du Ministère de la Culture) pour réfléchir, à partir de l'expertise développée dans le domaine musical, à la mise en œuvre de parcours de formation à destination des danseurs et comédiens.

Un développement de l'emploi pour une meilleure équité sur le territoire

- **Solliciter la réalisation d'une étude nationale** sur l'intervention musicale à l'école (répartition géographique des musiciens intervenants sur le territoire, identification des « zones blanches », impact de la présence de musiciens intervenants sur le territoire), et **soutenir la création de postes** de musiciens intervenants et le développement de l'emploi.

¹ [Circulaire no 84-220 du 25 juin 1984](#)

- **Favoriser la revalorisation du métier** de musicien intervenant : accompagner et soutenir les démarches engagées par la profession (FNAMI et CORD) – prise en compte de la pénibilité et des enjeux du métier – accès à une progression de carrière – création d'un grade de **Professeur d'Enseignement Artistique**.

Un intérêt affiché pour la collaboration avec les musiciens intervenants

Donner davantage de visibilité au métier de musicien intervenant. Ils bénéficient d'une formation complète, ouverte et professionnalisante qui répond aux priorités des politiques gouvernementales actuelles (100% EAC, plan chorale à l'école, tous musiciens d'orchestre). Les débouchés professionnels sont réels.

Des documents travaillés avec les partenaires (FNAMI, Conservatoires de France, fédération nationale des CMR, ministères de l'éducation nationale et de la culture) ont été publiés en 2021 : « organiser un service d'intervention musicale dans un territoire » à destination des employeurs, « mener un projet d'éducation musicale en collaboration avec un musicien intervenant » à destination des personnels de l'Éducation nationale.

Le Conseil National des CFMI **poursuivra sa politique de publication** de documents et ouvrages de référence pour le métier : Projet éditorial sur le **métier de musicien intervenant** en collaboration avec les éditions « la rumeur libre » dans le cadre de la collection « politiques culturelles et territoires ».

Un engagement renforcé dans la recherche et les relations internationales

Identifier les actions et projets de recherche : Le conseil National des CFMI a souhaité lors de son séminaire annuel 2021 s'engager dans un travail d'identification des actions et projets de recherche réalisés ou en cours de réalisation dans les CFMI. La commission recherche identifiera également les projets de recherche concernant les CFMI et les musiciens intervenants menés dans les universités. Il s'agira par la suite de valoriser ces travaux et d'en impulser d'autres.

Participer à des rencontres et colloques nationaux et internationaux : Les CFMI se sont investis ces dernières années dans la participation à des rencontres, salons, colloques et congrès nationaux (Conservatoires de France, Fédération Française de l'Enseignement Artistique, Philharmonie de Paris, FNAMI, Musicora...). Cette politique sera renforcée par une ouverture à l'international avec l'envoi en octobre 2022 d'une délégation du Conseil National des CFMI aux **rencontres internationales des médiations de la musique à Montréal** et l'accueil en mai 2023 du **congrès de l'EAS** (European Association for Music in Schools) à Lyon.